

Nombre de conseillers en exercice : 9
L'an deux mil vingt-cinq
Le dix-neuf mai
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.
Présents : 9
Absents : 0
Pouvoir :
Votants : 9
Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER, Pascale BURGAT.

Absent : Néant

Secrétaire : Marc BLANC

Objet : Travaux de Voirie 2025 - Attribution du marché de travaux et demande de subventions au Département des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été convenu de refaire quelques tronçons de la voirie communale. Une demande de prix a été faite pour la réalisation de :

- ~ 10 tonnes d'emplois en tranche ferme
- ~ Réfection en enrobé du Chemin de la Chapelle : "de la RD 902 au garage communal".
- ~ Réfection du mur de soutènement du parking à l'entrée des Maisons
- ~ Réfection du parking à l'entrée du village en enrobé

Après consultation des entreprises, la commune a reçu deux offres en mairie.

La commission des marchés propose :

- De faire réaliser la tranche ferme et les tranches conditionnelles
- De retenir l'entreprise Charles Queyras TP qui se trouve la mieux disante pour un total de 79.938,00€ HT.

Monsieur le maire explique au conseil que le Département peut attribuer 10.269€ dans le cadre de l'enveloppe cantonale allouée pour la voirie communale 2025.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ~ **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire et les choix proposés
- ~ **Accepte** le choix de l'entreprise indiquée ci-dessus, pour la réalisation de la réfection de la voirie communale telle qu'elle est exposée ci-dessus
- ~ **Sollicite** l'aide financière du Département au titre de la voirie communale 2025
- ~ **Charge** Mr le Maire de poursuivre les démarches nécessaires pour mener à bien ces travaux et lui donne tous pouvoirs pour signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC

